

Rapport annuel

2003

2004



La Société des établissements
de plein air du Québec



Table des matières

Lettre du président du conseil d'administration	3
Message du président-directeur général	4
Conseil d'administration et direction	6
Organigramme	7
Localisation des établissements	8
Profil de la Sépaq	9
Revue des activités	10
Revue financière	21
Rapport de la direction	24
Rapport des vérificateurs	25
États financiers	26
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	36
Coordonnées des établissements de la Sépaq	38

Rapport annuel

2003

2004



Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Société des établissements de plein air du Québec.

Photo de la page couverture : Auberge Duchesnay

Photographe : Jean-Pierre Huard

Graphisme et infographie : Deschamps Design

Impression : Imprimerie Lithochic

Dépôts légaux – 2004

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN-2-550-42740-8

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN- 0833-028X

Monsieur Pierre Corbeil
 Ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs
 Édifice de l'Atrium
 5700, 4^e Avenue Ouest
 Bureau A-308
 Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004. Ce rapport, préparé conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, rend compte de l'ensemble des activités de la Société et contient des renseignements d'intérêt public.

Ce document témoigne de la santé financière d'une société d'État en pleine évolution qui saisit toutes les ouvertures technologiques, notamment informatiques, pour accroître ses services à la clientèle. À cet égard, le site Internet de la Société présente une formidable vitrine qui expose tous les produits et services disponibles dans les parcs nationaux du Québec, les réserves fauniques et les centres touristiques. Ce faisant, il ouvre une fenêtre sur les régions, révélant aux internautes du monde d'innombrables motifs de visiter le Québec. Modèle dans l'univers du libre-service électronique, le site transactionnel de la Sépaq est sécuritaire, bien illustré et facile à utiliser malgré la grande diversité des produits offerts.

La Société porte une attention soutenue à la qualité des produits et services qu'elle propose. À ce sujet, plusieurs sondages sont effectués auprès des clients dans le but d'orienter le développement des produits et d'améliorer la prestation des services.

Au conseil d'administration, M. Gérard Coulombe a quitté son siège d'administrateur après plusieurs années de loyaux services. Je souhaite le remercier très sincèrement pour l'aide apportée à la Sépaq au cours des dernières années.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration
 de la Société des établissements de plein air du Québec,



Michel Noël de Tilly

Message du président-directeur général

L'année financière 2003-2004 marque la cinquième saison de Parcs Québec. La Sépaq est très fière du succès de cette intégration de territoires protégés dans un réseau de parcs nationaux dont la notoriété ne cesse de croître. Le défi était de taille! Il fallait faire la preuve que la Sépaq était la meilleure alternative possible pour développer, dans une perspective de conservation et de promotion de cette mission essentielle, un réseau de parcs comparable aux grands réseaux de parcs nationaux du Canada, des États-Unis et du monde. Mission accomplie! Il fallait améliorer l'autofinancement des parcs. Objectif surpassé! Il fallait accroître la fréquentation dans les parcs. Défi relevé avec un an d'avance sur les cibles fixées dans le plan d'affaires! Pendant ces cinq années, les parcs ont été dotés d'importantes infrastructures dédiées à la conservation et à l'éducation. D'ailleurs, plus de 260 personnes qualifiées sont maintenant affectées à des tâches directement reliées à cette mission. Bref, jamais, avant que leur gestion ne soit confiée à la Sépaq, les parcs du Québec n'avaient connu un tel essor ni une situation plus favorable à leur mission de conservation et d'éducation. C'est une fierté pour l'ensemble des Québécois qui démontrent un attachement de plus en plus marqué pour leur réseau de parcs nationaux.

Du côté des réserves fauniques, la relève est à l'honneur. Beaucoup d'énergie est déployée pour conquérir une nouvelle clientèle dans le créneau des activités traditionnelles de chasse et de pêche. Si la Sépaq a su fidéliser ses clients chasseurs et pêcheurs, il devient impératif d'accorder un intérêt plus soutenu au renouvellement de cette clientèle et ainsi participer à la consolidation de ce secteur de l'industrie touristique si important pour les régions. Des produits favorisant l'initiation des jeunes à la chasse ont été mis en marché l'an dernier; la réponse est très positive. La clientèle féminine est également interpellée par la publicité et à travers les relations de presse.

Dans la réserve faunique des Laurentides, un fait marquant est venu toucher les usagers de la route 175. En effet, dans la nuit du 4 au 5 septembre dernier, le complexe de restauration de l'Étape a été rasé par un incendie. Il était le dernier relais routier du genre à subsister sur cette route qui relie Québec au Saguenay-Lac-Saint-Jean et qui en comptait, jadis, plusieurs. Pour comprendre l'émoi suscité par cet événement et l'importante couverture médiatique dont il est l'objet, il faut savoir qu'il y a toujours eu des abris le long de cette route et qu'il existe un relais à cet endroit depuis 1869. Les conditions climatiques, la distance qui sépare les agglomérations urbaines et les accidents fréquents qui se produisent sur ce parcours rendent indispensable la présence d'un tel équipement, particulièrement en hiver. C'est pourquoi, dès la matinée du 5 septembre, des mesures étaient mises en place pour assurer des services essentiels aux automobilistes. Un bâtiment temporaire a par la suite été érigé et, malgré le caractère provisoire de ces installations, la clientèle s'est montrée satisfaite.

Dans les centres touristiques, l'événement de l'année est certainement l'ouverture, en décembre, d'une auberge de 48 chambres au terme de la réalisation du dernier volet du plan de mise en valeur de la Station touristique Duchesnay. Après une courte période de rodage, la Société procédait, le 22 janvier dernier, à l'inauguration de la nouvelle Auberge Duchesnay dont la construction, entreprise en avril 2003, a nécessité des investissements de l'ordre de 8,3 millions de dollars. L'Auberge Duchesnay vient tout juste d'être classifiée 4 étoiles par la Corporation de l'industrie touristique du Québec. Il s'agit donc d'un établissement hôtelier de confort supérieur doté d'un aménagement d'une qualité remarquable et qui offre un éventail de services et de commodités, notamment des salles de réunion, une salle à manger, un bar, une piscine intérieure, un spa extérieur et une salle de conditionnement physique. De plus, toutes les chambres ont vue sur le lac. Ce nouvel hôtel, fruit de la concertation régionale, est déjà très prisé par la population locale. Complétant admirablement l'offre d'hébergement et d'infrastructures de réunion de la Station, l'auberge permettra de mieux répondre aux demandes de la clientèle de groupe.

La Sépaq entreprend sa vingtième saison avec l'enthousiasme de la jeunesse et l'assurance que lui confère son expertise en gestion de territoire et en développement touristique. Elle demeure prudente, ayant acquis, particulièrement au cours de la dernière année, une conscience plus aiguë des aléas qui peuvent affecter l'industrie touristique. Plus imaginative et créative que jamais, elle se positionne à l'avant-garde, bien déterminée à exploiter toutes les possibilités offertes par la technologie, notamment par Internet, pour faire rayonner ses établissements comme des destinations à privilégier et pour parfaire son service à la clientèle. Sa souplesse lui permet de s'adapter au contexte de changement perpétuel et de lier des partenariats avec l'entreprise privée pour créer des synergies efficaces. Sa collégialité, pierre angulaire de son succès, l'assure que les développements qu'elle propose sont soumis à la concertation. À ce sujet, je tiens à souligner le travail remarquable des centaines de personnes qui siègent au sein des tables d'harmonisation, des conseils d'administration locaux et des comités de mise en valeur. Je désire également exprimer ma gratitude aux membres du conseil d'administration de la Sépaq qui consacrent leurs talents et leurs compétences à l'amélioration du rendement et de l'efficacité de la Société. Enfin, je veux exprimer ma profonde gratitude à tous les employés de la Société qui contribuent à l'édification d'un réseau de plein air unique en son genre tout en visant le bien-être et la satisfaction de la clientèle.



Yvan Bilodeau

Conseil d'administration



Président
Monsieur Michel Noël de Tilly
Avocat, Québec

Comités:

- Vérification [prés.]
- Suivi des investissements régions Sud et Ouest [prés.]
- Suivi des investissements régions Nord et Est [prés.]

Monsieur Bertrand Berger



Syndicaliste à la retraite
Pointe-à-la-Garde

Comité:

- Suivi des investissements régions Nord et Est

Monsieur Luc Houde



Vice-président
Gestion des ressources
forestières - Québec
Tembec
Rouyn-Noranda

Comité:

- Vérification

Monsieur Yvan Bilodeau



Président-directeur général
Sépaq

Comités:

- Suivi des investissements régions Sud et Ouest
- Suivi des investissements régions Nord et Est

Monsieur André Roy



Vice-président
Communications et
Relations publiques
La Capitale
groupe financier
Québec

Comités:

- Vérification
- Suivi des investissements régions Sud et Ouest

COMITÉ DE DIRECTION

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Claude Beaudoin
Directeur du marketing

Ghislain Bernard
Directeur des ressources humaines

Carl Cloutier
Directeur des affaires corporatives

Réal Couture
Directeur de l'administration
et des finances

Raymond Desjardins
Vice-président exploitation
Pares Québec

Nelly Rodrigue
Secrétaire et directrice
des services juridiques

Daniel Lebreuf
Directeur des communications

Jean-Charles Morin
Vice-président exploitation
Secteurs faunique et touristique

Gaëtan Thibault
Directeur des immobilisations
et des ressources matérielles

Monsieur Louis Bourget



Directeur général
MRC Vallée-de-l'Or
Val-d'Or

Comité:

- Suivi des investissements régions Sud et Ouest

Madame Nicole Schmitt



Retraitée de la santé
Sainte-Hedwige

Comité:

- Suivi des investissements régions Nord et Est

Monsieur Jean-Pierre Clermont



Conseiller cadre
Cégep de Matane
Matane

Comité:

- Suivi des investissements régions Nord et Est

Madame Nelly Rodrigue



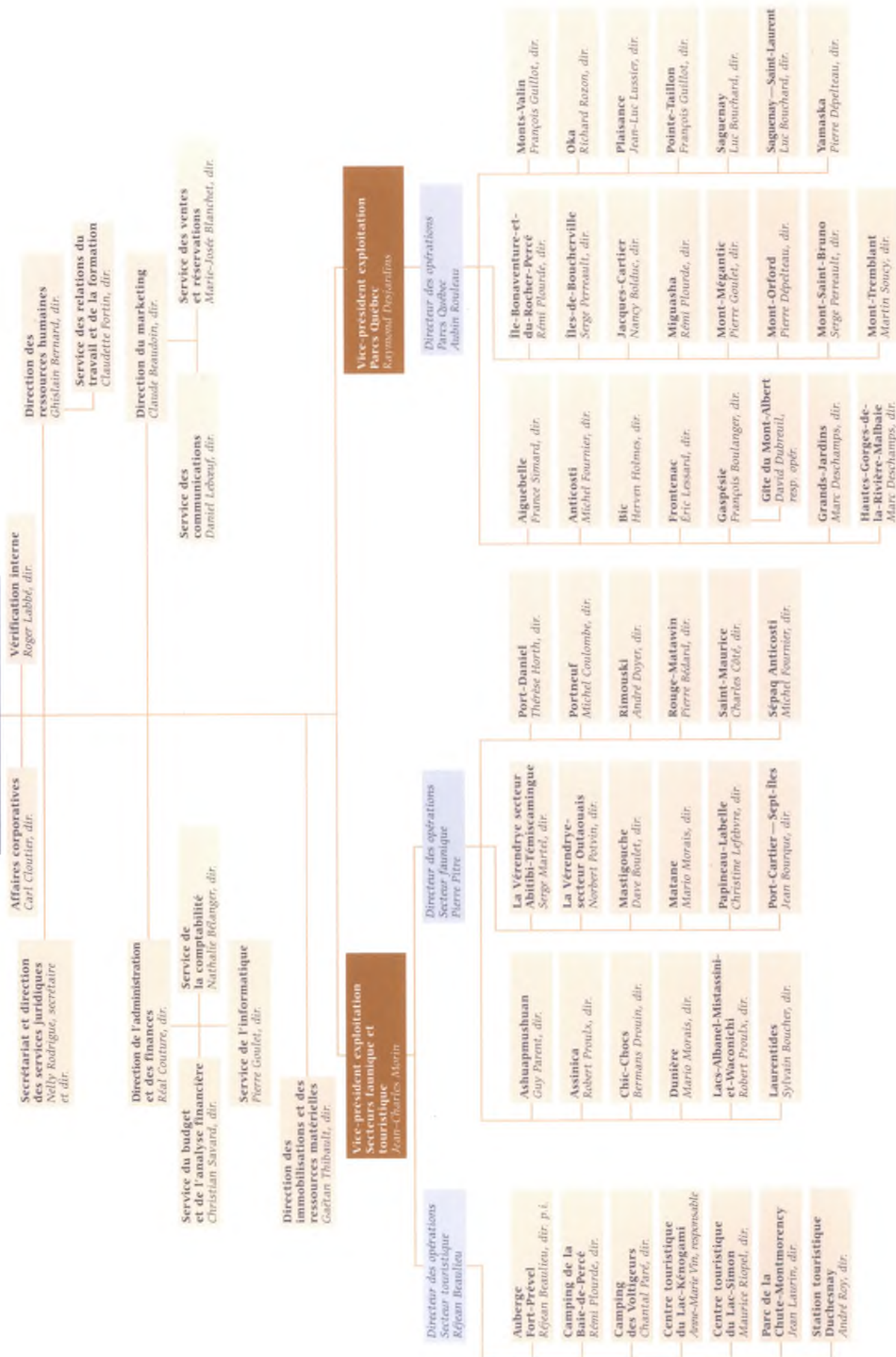
Secrétaire et directrice
des services juridiques
Sépaq

Secrétaire des comités

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENCE ET
DIRECTION GÉNÉRALE

Yvan Bilodeau, Président-directeur général



Situation géographique

des établissements de la Sépaq



Profil de la Sépaq

La Société des établissements de plein air du Québec est une société d'État à vocation commerciale, en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.01) adoptée en décembre 1984. Elle relève du ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Le ministre des Finances en est l'actionnaire unique. Son conseil d'administration composé de neuf membres est nommé par le gouvernement du Québec.

La Société a pour mandat d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive. Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

Cette mission s'assortit d'un engagement actif dans les régions où la Société exploite des établissements, ce qui l'amène à exercer un rôle de levier de développement économique pouvant conduire à la mise en place de partenariats, notamment avec des entreprises privées, dans l'offre d'activités et de services.

La Sépaq exploite 47 établissements regroupés sous trois réseaux : 22 parcs nationaux, 16 réserves fauniques et Sépaq Anticosti ainsi que 8 centres touristiques. Parmi ces derniers, elle administre le Village historique de Val-Jalbert en partenariat avec la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

La Société gère plus de 80 000 km² de territoires naturels par le biais de ses établissements répartis dans 16 régions administratives et 18 régions touristiques du Québec. Elle emploie 3 058 personnes, dont près de 95 % œuvrent en région. Son chiffre d'affaires annuel est de 85,7 millions de dollars.



Parc national de la Gaspésie

Photo : Jean-Pierre Huard - Sépaq

Revue des activités

RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs de la Société, pour l'année 2003-2004, s'élèvent à 3 058 employés dont 1 338 femmes (43,75 %). L'âge moyen du personnel est de 34,8 ans. La Sépaq est une société jeune, construite à partir d'établissements et d'organismes qui existaient bien avant elle. Elle est fondée sur l'expérience et la compétence de personnes qui ont bien voulu se lancer dans une nouvelle aventure pour apporter leur pierre à l'édification d'un réseau de plein air unique en son genre. Cette année a été marquée par une première vague de départs à la retraite de ces piliers de l'entreprise. Grâce à un programme de relève initié en 2001, les répercussions



Parc national de la Gaspésie

Photo : Jean-Pierre Huard - Sépaq

de ces départs prévisibles du personnel clé ont été atténuées. Le dossier de la relève a suscité une profonde réflexion de laquelle résulte une série de mesures concrètes en matière de recrutement, d'évaluation, d'identification du potentiel des employés, de promotion à l'interne et de formation. Au cours de la dernière année, la Direction des ressources humaines a dû pourvoir 19 postes d'encadrement dont certains ont été accordés à des membres du personnel à l'interne et d'autres, à des candidats externes. La Direction a ainsi respecté les objectifs du plan de relève de

favoriser la promotion interne tout en considérant l'acquisition de nouvelles compétences. L'âge moyen de ces nouveaux gestionnaires est de 34 ans. Trois directeurs d'établissement ont moins de 32 ans et l'un d'eux est directement issu des programmes jeunesse mis en place par la Société.

La Sépaq a créé un service d'aide personnelle visant à soutenir les employés aux prises avec des problèmes personnels et professionnels affectant ou susceptibles d'affecter leur rendement ou leur comportement au travail. L'aide et le support apportés à un employé contribuent à lui permettre de conserver ou de retrouver un fonctionnement satisfaisant. L'existence du service d'aide personnelle concrétise l'attention et la considération que la Société accorde à ses ressources humaines.

La saison 2004 sera encore une fois marquée par la mise en place de différents programmes de formation destinés à toutes les catégories d'emplois. La Société manifeste une attention soutenue au service à la clientèle par le maintien de ses programmes de formation *Client Plus* et d'entretien ménager mais aussi par la mise en chantier de deux nouveaux programmes de formation portant sur le protocole d'accueil téléphonique et d'accueil au comptoir dans les réseaux des réserves fauniques et des centres touristiques et sur la promotion des produits et services dans le réseau des parcs. Si le service à la clientèle est l'un des éléments-clés qui

orientent la gestion de la Sépaq, la cohérence exige que la sécurité de la clientèle soit une préoccupation de tous les instants pour le personnel. C'est dans cette optique que le début de la saison 2004 a été souligné par un programme d'accueil et d'intégration du personnel dont la thématique portait principalement sur ce sujet. Une nouvelle politique relative à la sensibilisation du personnel à la sécurité de la clientèle a d'ailleurs été remise à tous les employés à cette occasion.

Également proactive en ce qui concerne la sécurité et la santé de ses employés, la Société a dispensé, à tous les membres des 47 comités de santé et sécurité du travail, un programme de formation en deux volets portant, d'une part, sur l'inspection préventive et, d'autre part, sur l'enquête à la suite d'un accident du travail.

Au chapitre des relations du travail, les négociations ont conduit à la signature de la convention collective régissant les conditions de travail du personnel de l'unité «siège social, centres touristiques, campings et Auberge Fort-Prével». Une entente de principe est également intervenue relativement au renouvellement de la convention collective de l'unité de négociation «Gîte du Mont-Albert».

Par ailleurs, il faut souligner l'implication soutenue des membres des comités de relations du travail et des comités de santé et sécurité du travail de chacun des 47 établissements. Les échanges et discussions basés sur le respect et la confiance mutuels ont permis de maintenir un climat de travail harmonieux et de solutionner rapidement les problèmes soulevés dans chaque établissement.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ...DANS LES PARCS NATIONAUX

Déjà cinq ans que la gestion des parcs nationaux a été transférée à la Sépaq. La réalisation du plan d'affaires évolue rapidement et devance, sur plusieurs points, l'échéancier prévu. La première des cinq orientations du plan d'affaires – amener les parcs à un niveau comparable aux grands réseaux de parcs nationaux en matière de conservation et d'éducation – est déjà accomplie. La Sépaq a respecté son engagement de construire un véritable réseau de parcs nationaux en prenant le virage

conservation qui était nécessaire à l'atteinte de la mission première du patrimoine naturel protégé dont elle a la responsabilité. Ce réseau est de qualité équivalente aux parcs nationaux du Canada, des États-Unis et du reste du monde. La Société s'emploie, depuis cinq ans, à connaître l'état et les enjeux propres à chacun des parcs afin de maintenir l'intégrité écologique de ces territoires. Déjà, 13 parcs ont réalisé leur synthèse des connaissances sur les plans biophysique, historique et culturel. Ce document est devenu un outil de base

pour la formation des gardes-parcs, pour l'élaboration des plans de conservation et d'éducation et pour la réalisation d'expositions. Plus d'une centaine de projets à caractère environnemental sont réalisés annuellement dans l'ensemble des parcs. La notion de conservation devient plus présente chez la clientèle alors



Photo : Jean-François Bergeron - Sépaq

Parc national du Saguenay

qu'une équipe de 110 gardes-parcs patrouilleurs et de 150 gardes-parcs naturalistes s'active à intensifier l'application des règlements. En 2003-2004, la masse salariale imputable à la mission de conservation et d'éducation des 22 parcs nationaux s'élevait à 6,8 millions de dollars et les investissements en immobilisations pour l'installation d'expositions dans les centres d'interprétation et de services et pour la réalisation d'expositions depuis 1999 sont de l'ordre de 7,2 millions de dollars. Jamais auparavant les parcs du Québec n'avaient bénéficié d'autant d'attention.

Concrètement, le premier bilan de l'effort éducatif à travers le réseau Parcs Québec fait état d'une offre de plus de 400 activités de découverte du milieu naturel à travers les 22 parcs du réseau! Chacun des parcs propose un programme d'activités d'interprétation favorisant la découverte de son territoire. Il s'agit de randonnées pédestres, de randonnées en canot, en rabaska et en vélo, de causeries et d'animation théâtrale, de rallyes, de programmes scolaires... Près de 11% des visiteurs des parcs ont participé à une activité animée par un garde-parc, soit 341 000 personnes. De nouvelles expositions permanentes ont été aménagées dans les parcs nationaux des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et de la Gaspésie. La mise en valeur du patrimoine naturel des parcs s'est réalisée à travers de nouvelles activités d'interprétation dont voici quelques exemples: *J'ai vu le loup, le renard et le coyote* au parc national d'Aigüebelle; *Le top 10: survol des attraits naturels du parc* au parc national de Frontenac; *Visitez les coulisses du parc national de Plaisance*; *Les rapaces en cavale* au parc national du Saguenay; et enfin, *Terminus pour voyageurs du ciel* au parc national de la Yamaska. Quant à la mise en valeur du patrimoine historique des parcs, elle s'est concrétisée par de nouvelles activités d'interprétation aux titres fort évocateurs: *Histoire des îles au fil de l'eau* au parc national des Îles-de-Boucherville; *Des morues et des hommes* relate l'histoire des insulaires au parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et, enfin, *L'aviron, les pitouines et les jumelles* rappelle l'histoire humaine de la rivière Jacques-Cartier, au parc national de la Jacques-Cartier. Par ailleurs, des plans d'éducation ont été développés dans les parcs nationaux du Mont-Orford, de Frontenac, d'Oka et des Grands-Jardins. Une synthèse des connaissances relatives au parc national du Mont-Mégantic a été élaborée. Un second bulletin de recherche *Les parcs nous ont dévoilé...* vient de paraître. Dans le même ordre d'idées, plusieurs études sur la flore, la faune, la géologie et l'histoire ont été réalisées dans tous les parcs. À titre d'exemples, des fouilles archéologiques ont été menées au parc national d'Aigüebelle; un inventaire des oiseaux de proie a été dressé au parc national du Bic; et la ponte des tortues a fait l'objet d'un suivi au parc national du Mont-Orford. Toujours au plan de l'acquisition des connaissances, un Programme de suivi de l'intégrité écologique fait l'objet d'un projet pilote aux parcs nationaux du Mont-Mégantic et du Mont-Saint-Bruno. Un comité de travail a d'ailleurs été constitué pour réaliser l'adaptation du programme et son implantation à l'échelle de tout le réseau à compter du printemps 2004.

Cohérente dans ses actions visant la conservation et l'éducation, la Sépaq a également développé un plan de gestion des matières résiduelles qui sera implanté dans tout le réseau Parcs Québec. Toujours dans le même ordre d'idées, une nouvelle politique exigeant l'utilisation de papier à haute teneur en fibres post-consommation pour l'impression et la reprographie a été élaborée et mise en place à la grandeur du réseau Sépaq.

La seconde grande orientation du plan d'affaires des parcs visait à optimiser la contribution financière des activités commerciales et à accroître l'autofinancement des parcs. Pari tenu! Les objectifs ont été atteints et même dépassés puisque l'autofinancement des parcs se situe à 58,4% alors que le plan d'affaires prévoyait pour cette année une cible de 46%.

Le plan d'affaires des parcs prévoit également le positionnement de Parcs Québec comme un réseau de parcs nationaux dans la perspective d'en accroître la fréquentation et la notoriété au Québec et à l'étranger. Beaucoup d'énergie a été investie à cet égard. Ces efforts ont porté leurs fruits puisque la fréquentation a augmenté de 11,6% en 2003-2004 pour atteindre un total 3,1 millions de jours-visites, devançant d'un an les cibles établies dans le plan d'affaires 2000-2005. Par ailleurs, le taux de notoriété de Parcs Québec auprès du grand public s'établit maintenant à 56%. Comme la notoriété et la fréquentation du réseau Parcs Québec sont en croissance, la mesure de la satisfaction de la clientèle devient impérative. Sur ce point, les résultats de l'étude sur la satisfaction de la clientèle québécoise indiquent un très haut taux de satisfaction pour une deuxième année consécutive. Ainsi, les visiteurs interrogés accordent aux parcs une note de satisfaction générale très appréciable s'élevant à 8,77 sur 10. L'étude révèle également que 92,5% des visiteurs estiment que le réseau Parcs Québec est de qualité équivalente ou supérieure aux réseaux de parcs nationaux canadiens ou américains.

Tout comme l'ensemble de l'industrie touristique, Parcs Québec a pris le virage client dès sa création en 1999. L'approche client personnalisée, la formation du personnel pour l'offre d'activités et de services et la courtoisie procèdent toutes de la même stratégie de service à la clientèle: aller au-delà des besoins du client. Les résultats de l'étude sur la satisfaction de la clientèle confirment le succès de cette orientation.

Toujours en conformité avec le plan d'affaires et dans la perspective d'offrir à la clientèle québécoise et étrangère des infrastructures conformes à l'image des parcs nationaux, le programme d'investissements quinquennal proposé au gouvernement en 2001 s'est poursuivi au cours de la dernière année. Ainsi, quelques 68 millions de dollars auront été investis dans cette première étape de réfection des équipements existants et dans la réalisation de nouvelles infrastructures de calibre international. Pour l'année 2003-2004, les travaux en vue d'améliorer la qualité des infrastructures dans les parcs nationaux ont nécessité des investissements totalisant 14,3 millions de dollars. Le plan d'immobilisations n'est pas encore complété, mais déjà la plupart des parcs sont dotés d'infrastructures d'accueil répondant aux standards internationaux et permettant d'offrir aux visiteurs les activités et les services qu'ils recherchent. Dans le cadre de la mise en valeur des Chic-Chocs, l'exposition thématique du centre d'interprétation du mont Albert, la mise aux normes de plus de la moitié des sentiers pédestres et des refuges ainsi que de 180 emplacements de camping des secteurs du mont Jacques-Cartier, du lac Cascapédia et du mont Albert ont été réalisées dans le parc national de la Gaspésie. Par ailleurs, au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la réfection du sentier de l'Acropole des Draveurs ainsi que la construction du bâtiment d'accueil et l'aménagement de l'exposition thématique au pôle du barrage des Érables ont été effectués. De plus, des travaux pour l'aménagement de plus de 375 nouveaux emplacements de camping ont été réalisés dans plusieurs parcs nationaux dont ceux de Frontenac, des Grands-Jardins, de la Jacques-Cartier, de la Gaspésie et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

Le développement des régions demeure un des objectifs qui orientent la gestion des parcs. L'indicateur le plus révélateur de l'évolution de cette orientation se trouve certainement dans l'adhésion grandissante des communautés à l'égard du réseau Parcs Québec. Les parcs nationaux sont de plus en plus reconnus comme des acteurs importants contribuant à l'identité et à la vitalité économique de leurs régions. La multiplication des partenariats en 2003-2004 témoigne du rôle moteur qu'occupent les parcs en région alors qu'ils sont des produits d'appel touristiques permettant de générer des retombées économiques en périphérie de leurs territoires. Source d'attraction, image de marque, créateur d'emplois, le réseau des parcs nationaux du Québec est devenu, après cinq ans d'existence, un joueur incontournable dans la dynamique économique, touristique et sociale des

régions du Québec. En ce sens, le renouvellement et l'amélioration de l'entente de partenariat avec Aventure Écotourisme Québec (AÉQ) pour offrir, développer et commercialiser conjointement des produits d'écotourisme dans le réseau Sépaq apparaît comme un moyen original de participer à la croissance économique et touristique des régions. De plus, des dizaines de partenariats d'affaires avec l'entreprise privée et les milieux socio-économiques se concrétisent par la création de forfaits incluant, par exemple, l'hébergement, l'accès au parc et une ou plusieurs activités de découverte. Des partenariats avec les milieux scientifique et de l'éducation (Jardin botanique, Biodôme, clubs d'ornithologie et plusieurs universités) sont également développés. À titre d'exemple, mentionnons le projet de lutte contre la pollution lumineuse dans la région du mont Mégantic auquel prennent part l'ASTROLab, l'Université Laval, l'Université de Montréal, le ministère des Ressources naturelles du Canada et la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC). Rappelons enfin que pour s'assurer une synergie efficace avec les régions, les parcs possèdent un outil de concertation extraordinaire: les tables d'harmonisation où siègent des élus municipaux ainsi que des représentants de l'industrie touristique, du monde des affaires, des groupes environnementaux et de la communauté scientifique.

Photo: M. Pitre - Sépaq

Parc national du Mont-Mégantic

...DANS LE SECTEUR FAUNIQUE

La Sépaq accentue ses efforts afin de stimuler le renouvellement de sa clientèle de chasse et de pêche. Les produits se raffinent dans le but de satisfaire la clientèle familiale, d'intéresser les jeunes et d'attirer les non-initiés. Déjà, plusieurs forfaits de pêche ou de villégiature étaient offerts pour la famille. Au cours de la dernière année, des actions concrètes ont été réalisées dans le but de favoriser la relève dans les activités traditionnelles de chasse et de pêche. Bien sûr, la Fête de la pêche offre une occasion particulièrement intéressante d'initier de nouvelles recrues. Depuis la création de l'événement il y a cinq ans, chaque réserve faunique organise, dans le cadre de ces journées, une ou plusieurs activités afin de promouvoir la pêche, notamment auprès des jeunes. Par ailleurs, un nouveau produit d'initiation à la pêche a été développé dans le secteur Croche-McCormick de la réserve faunique des Laurentides. Il s'agit d'un forfait faisant appel à l'expérience des guides pour

transmettre les rudiments de cette activité sportive à la clientèle par les techniques de pêche à la mouche et au lancer léger. Encore au stade de la mise en marché, ce forfait devrait intéresser les personnes, peut-être spécialement les femmes, attirées par la pêche sportive mais qui n'ont pas été initiées au sein de leur famille comme c'est habituellement le cas pour ce type d'activité traditionnelle.

Dans le même ordre d'idées, la promotion de la chasse au petit gibier s'adresse de plus en plus aux femmes. La Sépaq a orienté cette année ses publicités vers la clientèle féminine, emboitant le pas à la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) qui créait, pour la saison de chasse 2003, le permis d'initiation à la chasse. Ce dernier permet aux personnes de 18 ans ou plus de se procurer, une fois dans leur vie, divers permis de chasse pour s'initier à cette activité. Ces efforts promotionnels se poursuivront en 2004.

En ce qui concerne la chasse à l'orignal, six réserves fauniques ont offert, au cours de la dernière année, le forfait *Chasse familiale*. Ce dernier permet à des groupes de chasseurs intégrant au moins un jeune d'âge mineur de bénéficier d'un rabais de 50 % sur le prix régulier d'un forfait. Signalons que le même forfait s'applique aussi pour la chasse au cerf de Virginie. Cette initiative, qui en était à la première année en ce qui concerne la chasse au cerf de Virginie et à la seconde pour la chasse à l'orignal, a fortement incité des groupes de chasseurs à initier des jeunes. Il faut souligner qu'une attention particulière a été apportée au choix des secteurs de chasse réservés à ces groupes afin de s'assurer que le taux de succès de chasse corresponde au taux moyen de la réserve faunique choisie. Devant la réussite de cette expérience, cette offre sera étendue à 12 des 16 réserves fauniques en 2004.

Par ailleurs, la Sépaq continue de se préoccuper de la formation des jeunes dans les emplois reliés au secteur faunique. En association avec Fonds Jeunesse Québec, elle a réalisé plusieurs projets en vue de permettre à des personnes de moins de 30 ans d'acquérir une expérience de travail intéressante dans les réserves fauniques et au sein de Sépaq Anticosti. En effet, la Sépaq a poursuivi, en 2003, la mise en œuvre du projet de formation au travail dans les établissements fauniques et a amorcé de nouveaux projets d'aménagement de la faune, de gestion intégrée des ressources et d'exploitation de produits d'aventure et d'écotourisme. De plus, un projet de formation hôtelière se déroule dans la pourvoirie Sépaq Anticosti. Ces projets totalisant plus de 3 millions de dollars ont permis de créer 170 emplois auprès de jeunes dans 15 établissements fauniques, trois établissements touristiques et au siège social. Les emplois générés par ce type de projets sont particulièrement formateurs puisqu'ils placent les jeunes dans un contexte bien réel où ils doivent composer avec de nombreux intervenants tels des partenaires, des clients et d'autres utilisateurs du milieu forestier. À titre d'exemple, le projet de gestion intégrée des ressources, instauré en 2003 dans 13 réserves fauniques, vise à établir une harmonisation plus équitable entre l'aménagement forestier et les besoins de développement



Photo : Steve Deschênes - Sépaq

Réserve faunique Mastigouche

durable des activités fauniques et récréatives. Une équipe composée d'un géomaticien, de dix ingénieurs et de deux techniciens forestiers a été mise sur pied pour en assurer la mise en œuvre. Essentiellement, il s'agit de concilier, de concert avec les intervenants forestiers, la planification des travaux avec les enjeux majeurs des réserves fauniques en matière de paysages stratégiques, d'habitats fauniques, de qualité d'expérience de chasse et de pêche, de voirie forestière et de répartition spatio-temporelle des opérations forestières. Concrètement, la Sépaq veut s'assurer que les travaux forestiers respectent l'environnement des chemins d'accès et des sites d'hébergement et de villégiature, qu'ils ne causent pas l'ensablement de frayères ou la dégradation des habitats du gibier. Elle souhaite prévenir des situations potentiellement conflictuelles entre les travailleurs forestiers et la clientèle des villégiateurs, des chasseurs et des pêcheurs. Elle veut également être partie prenante dans les décisions concernant le tracé des routes forestières à l'intérieur des réserves fauniques. Bref, ce sont des projets qui permettent aux participants de se mesurer à de nombreuses réalités du terrain. Dans la quête de solutions originales, leur jeunesse et leur regard neuf demeurent des atouts.

Les réserves fauniques s'appliquent à protéger l'environnement pour être en mesure d'assurer à leurs clientèles des expériences de qualité. À cet égard, de nombreux aménagements fauniques et des travaux d'acquisition de connaissances sur les habitats ont été réalisés dans la grande majorité de ces territoires publics pour la protection et le renouvellement de la ressource afin de permettre aux chasseurs et aux pêcheurs de vivre des excursions qu'ils puissent apprécier.

Au chapitre des immobilisations, des investissements de près de 5,2 millions de dollars dans des projets de mise en valeur des ressources du milieu forestier, de consolidation et de développement ont eu lieu dans l'ensemble des réserves fauniques. À titre d'exemple, cinq nouveaux chalets ont été construits dans le secteur F.-X.-Lemieux de la réserve faunique des Laurentides. Sur l'île d'Anticosti, Le Vauréal, un nouveau pavillon pouvant accueillir 16 personnes, a été érigé au cours de l'année. Par ailleurs, le projet de construction d'une auberge de montagne dans le secteur des monts Matawees a été révisé afin de respecter les enveloppes budgétaires allouées rendant nécessaire le lancement de nouveaux appels d'offres publics. Enfin, après l'incendie qui a ravagé la halte routière de l'Étape, dans la réserve faunique des Laurentides, un bâtiment temporaire d'une capacité de cent personnes a été installé pour assurer aux voyageurs les services de base d'une aire de repos.

Dans la réserve faunique des Chic-Chocs, la Société et ses partenaires ont ratifié deux nouvelles ententes en 2003. Ces accords ont pour effet de libérer l'Association Chasse et Pêche de Mont-Louis inc. et Aventure Appalaches inc. de la responsabilité des opérations courantes par le transfert de leur personnel à la Sépaq. Les bénévoles des deux associations pourront ainsi concentrer leurs ressources et leurs efforts au développement de la réserve faunique des Chic-Chocs. Ces nouvelles ententes de partenariat permettront de développer davantage ce magnifique territoire, d'accroître les ressources qui y sont affectées et d'y multiplier les retombées économiques. La Sépaq est étroitement associée au milieu régional pour le développement de la réserve faunique des Chic-Chocs autant par son conseil d'administration local que par les partenariats qui se tissent avec les associations locales de chasse et pêche.

...DANS LES CENTRES TOURISTIQUES

L'événement de l'année dans le réseau des centres touristiques est très certainement l'ouverture de la nouvelle Auberge Duchesnay le 19 décembre dernier, réalisée une année plus tôt que prévu à l'échéancier. Six mois après le début des travaux et dans le respect des budgets alloués, l'Auberge Duchesnay a ouvert ses portes juste à temps pour accueillir les vacanciers des fêtes. L'architecture remarquable confère une ambiance chaleureuse à l'ensemble en dépit d'un design épuré très tendance. Une légère touche de rusticité vient poser le trait d'union indispensable à l'unité champêtre de l'ensemble. La décoration allie simplicité et bon goût. Les 48 chambres, qui ont toutes vue sur le lac Saint-Joseph, offrent un confort tout à fait remarquable. Les équipements (salle à manger, bar, salles de réunion, piscine intérieure, salle de conditionnement physique, sauna et spa extérieur) complètent admirablement bien l'offre de services de Duchesnay. Rappelons que la construction de cette auberge s'inscrit dans la seconde phase du plan de développement de la Station élaboré par un comité de mise en valeur regroupant les intervenants socio-économiques et de l'industrie touristique des régions de Québec et de Portneuf. Les coûts associés à cette phase s'élèvent à 8,3 millions de dollars sur un total de 14,3 millions de dollars pour l'ensemble du projet de mise en valeur de la Station touristique Duchesnay. La Sépaq est très fière du résultat de ses investissements. En plus d'avoir résorbé le coût d'exploitation annuel assumé, au moment de son transfert en 1999, par le ministère des Ressources naturelles, la Station touristique s'est transformée en moteur de développement économique, réalisant ainsi le défi présenté par les intervenants locaux et régionaux. Mais le plus réjouissant est sans nul doute l'affluence des gens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et des environs, notamment des villégiateurs du lac Saint-Joseph, qui viennent enfin s'approprier les lieux et qui émettent des commentaires enthousiastes sur la qualité des installations et des services. Bien que conçu dans le but d'attirer des clientèles des marchés individuels et corporatifs de l'extérieur dans la région de Portneuf,



Station touristique Duchesnay

Photo : Steve Deschênes - Sépaq

ce projet ne remplirait pas tous ses objectifs sans la participation de la population locale, conquise par les installations, et sans le support des partenaires qui voient, dans ce nouvel équipement, le potentiel d'accroissement du succès de leurs propres entreprises. Jusqu'à maintenant, de nombreux partenariats d'affaires ont été conclus avec des entreprises privées afin de multiplier l'offre d'activités sur le site et, conséquemment, de consolider le produit villégiature. À ce sujet, soulignons qu'une nouvelle entente à long terme a été signée avec les dirigeants de l'Hôtel de Glace.

En ce qui concerne le Parc de la Chute-Montmorency, rappelons tout d'abord qu'un plan quinquennal de développement du site avait été déposé, l'an dernier, par un comité de mise en valeur constitué des principaux intervenants du milieu touristique de Québec. Sa réalisation s'est amorcée en 2003 par l'élaboration d'un plan de mise en lumière en collaboration avec la Commission de la capitale nationale qui reconnaît le site comme la porte d'entrée Est de la ville de Québec. Dans un autre ordre d'idées, cet établissement, à l'instar des autres attractions touristiques de la capitale, a été affecté par une diminution d'achalandage attribuable à de multiples facteurs dont un été singulièrement maussade. Pour rétablir la situation, l'équipe en place a fait le pari, en 2004, de créer un engouement pour la terrasse panoramique en offrant un grill de grande qualité à prix abordables tous les midis et les soirs de l'été.

Toujours au Parc de la Chute-Montmorency, au Théâtre de la Dame Blanche, les Productions Jean-Bernard Hébert ont présenté, en 2003, la pièce *La boutique au coin de la rue* de Miklos Laszlo, mettant en vedette une dizaine de comédiens dont le chevronné Jean-Louis Roux. La critique a encensé cette production qui a par ailleurs été reprise, en automne, au Théâtre du Rideau Vert.

Ailleurs dans le réseau des centres touristiques et particulièrement au Centre touristique du Lac-Simon, ce sont des travaux de consolidation et de développement en vue d'améliorer la qualité des infrastructures qui retiennent l'attention. Dans ce dernier établissement, une vingtaine de nouveaux emplacements de camping ont été aménagés. En ce qui concerne les chalets, leur notoriété est toujours en croissance et, conséquemment, leur taux d'occupation.

MISE EN MARCHÉ

Toujours attentive au bien-être de sa clientèle et à la qualité de ses produits et services, la Sépaq consacre de plus en plus de recherches et d'efforts à parfaire sa connaissance de ses différentes clientèles et de ses marchés cibles. Pour y parvenir, elle réalise notamment des sondages auprès de différentes clientèles. Les résultats des études de satisfaction qui en découlent orientent l'élaboration de stratégies marketing efficaces. En 2003, ces études ont porté particulièrement sur la clientèle estivale de Parcs Québec, les détenteurs de cartes d'accès

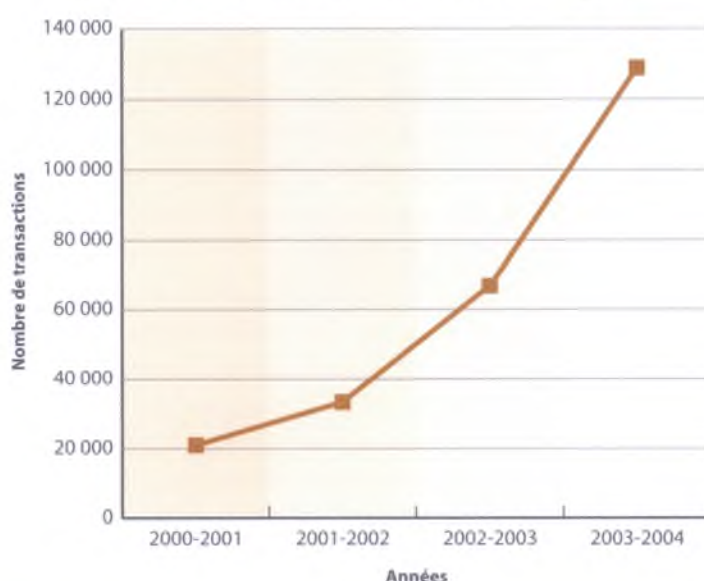


aux parcs nationaux, les clients de chasse à l'orignal, la clientèle de l'hébergement en pavillon à Duchesnay, la clientèle de la réserve faunique de Portneuf, la clientèle d'hiver au Gîte du Mont-Albert et, enfin, les clients des nouveaux chalets dans les réserves fauniques.

L'énergie et les sommes affectées au site web de la Sépaq et aux placements publicitaires ailleurs sur Internet s'avèrent d'excellents investissements. En 2003, les réalisations les plus importantes à ce chapitre concernent la reconfiguration du site, la refonte du système de réservations en ligne, l'inscription aux nouvelles, la mise en vedette de certains établissements, l'indexation sur les principaux moteurs de recherche et la Boutique Nature. Toutes ces opérations ont été réalisées à l'interne. La compétence de l'équipe en place est d'ailleurs reconnue puisque le site de la Sépaq a été mis en nomination, en 2003, dans deux catégories du concours de la communication interactive Boomerang, organisé par Infopresse.

Les réservations en ligne et surtout l'inscription aux différents tirages au sort connaissent une croissance prodigieuse. Les importantes modifications apportées au système transactionnel pour faciliter les transactions et en augmenter le volume devraient continuer à soutenir cette croissance. L'inscription aux nouvelles est également de nature à alimenter la croissance des transactions en ligne puisque, régulièrement, les internautes inscrits recevront des propositions de forfaits et des rappels concernant divers produits et services disponibles. Déjà, les commentaires des internautes, particulièrement ceux qui effectuent des transactions, sont élogieux. Cependant, toujours à l'affût des tendances, la Société entrevoit encore la possibilité d'ajouter de nouveaux services au site transactionnel.

Évolution des transactions en ligne



Le nombre annuel de visiteurs sur le site sepaq.com atteignait 2 200 000 en 2003, soit une moyenne quotidienne de 6 000 visiteurs avec des pointes à 12 000. C'est une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente. La durée moyenne des visites a augmenté de 25 % dans la même période pour se situer autour de 10 minutes. Les références de moteurs de recherche vers le site de la Sépaq ont

doublé par rapport à 2002, conséquence de l'effort consenti en indexation. Les outils d'analyse révèlent cependant que 85 % des visiteurs accèdent au site par l'adresse sepaq.com, confirmant le succès de la diffusion de celle-ci.

Les efforts de mise en marché ont été soutenus en 2003. Plusieurs campagnes ont porté sur le camping, la villégiature, la chasse au petit gibier, la pêche et certains établissements plus affectés par les conditions climatiques. Il faut souligner la performance de la promotion du camping puisque les taux de fréquentation étaient en hausse par rapport aux années précédentes malgré la morosité de l'été. La campagne de lancement de la nouvelle auberge de la Station touristique Duchesnay a exigé beaucoup d'énergie. S'adressant à deux cibles en parallèle, les villégiateurs et la clientèle d'affaires, les différentes actions effectuées ont permis l'atteinte des objectifs. Une promotion plus intense des tirages au sort *Pêche et villégiature et Chasse à l'original* a eu pour effet d'augmenter de façon significative le nombre de participants et, conséquemment, de réservations. La campagne de publicité *Place au spectacle!* visant à augmenter la notoriété du réseau Parcs Québec s'est poursuivie pour une deuxième année. De nombreuses déclinaisons adaptées aux médias sélectionnés (radio, affichage, magazines) se sont greffées au concept original pour créer une synergie avec la campagne principale, notamment l'affichage intra-réseau et une commandite de la chronique *Météo active* à Météo Média.

Par ailleurs, la mise en forfait du Gîte du Mont-Albert par avion ou par train, en collaboration avec Voyages CAA, Kilomètre Voyages, Québécoir Express et Via Rail, a permis de démontrer qu'il est possible d'améliorer l'accessibilité aux produits touristiques des régions. Les relations de presse sont venues en appui à l'ensemble de ces actions publicitaires. De plus, différentes tournées de presse, parfois en collaboration avec Tourisme Québec, ont été effectuées dans les parcs nationaux, les réserves fauniques et les centres touristiques visant souvent certains produits particuliers comme la pêche, la chasse, l'observation de l'original, le golf et l'Auberge Duchesnay. Enfin, la présence de représentants à la bourse des médias des ATR associées du Québec et au Canada Media Marketplace de New York, organisé par la Commission canadienne du Tourisme ainsi que l'émission de nombreux communiqués ont également assuré une excellente couverture de presse à l'ensemble des établissements de la Sépaq.

Toujours au chapitre de la mise en marché, le positionnement de Parcs Québec s'est amorcé sur le marché américain, conformément au plan d'action marketing. La Sépaq s'est associée à Tourisme Québec pour publiciser son réseau de parcs nationaux dans un encart distribué à plus d'un million d'exemplaires ainsi que dans le magazine *National Geographic Traveler*. Le réseau a également bénéficié de placements subventionnés par la Commission canadienne du Tourisme. La visite des parcs nationaux apparaissant comme l'un des principaux motifs de voyage d'agrément des Américains, il ne fait aucun doute que les parcs nationaux du Québec ont un fort potentiel attractif sur ce marché.

Du côté du Service des ventes et réservations de la Sépaq, ouvert 7 jours sur 7, et ce, 363 jours par an, les 65 agents ont répondu à 286 437 appels en 2003. Ce service effectue également la distribution de la documentation concernant les établissements et de la représentation dans au moins huit salons consommateurs au Québec et en Ontario et aux principales bourses touristiques.

Revue *financière*

L'exercice 2003-2004 marque le cinquième anniversaire de Parcs Québec. Créé en 1999, au moment du transfert des parcs à la Sépaq, ce réseau s'est développé, sa notoriété s'est étendue, sa fréquentation s'est accrue, la contribution financière de ses activités commerciales a progressé et son taux d'autofinancement a atteint la marque de 58,4 %, comparativement à 3 % avant le transfert. Ce bilan résulte principalement de la rigueur de la gestion ainsi que des efforts consentis au développement des affaires, à la mise en marché et à la force de vente, notamment en ce qui concerne le site Internet et les transactions en ligne.

La saison estivale 2003 restera sans doute dans les annales touristiques comme l'une des plus problématiques qu'ait connues cette industrie. La situation politique mondiale conjuguée à l'incertitude économique qui en découle et à la vigueur de la devise nationale composaient déjà une conjoncture lourde avant qu'une crise sanitaire d'envergure ne vienne s'y greffer. Pour compléter le tableau de ce singulier marasme, les conditions climatiques se sont montrées défavorables. Malgré tout, la plupart des établissements ont su tirer leur épingle du jeu grâce, notamment, à une clientèle québécoise bien établie. Du côté des parcs nationaux, la possibilité de réserver les campings quatre mois à l'avance est sans doute à l'origine d'un changement de mentalité qui rend les campeurs moins dépendants de la température. Quoi qu'il en soit, ils ont fréquenté les parcs en plus grand nombre que l'année précédente. Les réserves fauniques n'ont pas eu non plus à composer avec les éléments de la tourmente. Leur clientèle est relativement fidèle et peu affectée par les facteurs météorologiques. Quant à Sépaq Anticosti, la pourvoirie a pratiquement égalé son record de fréquentation de 2002. Partout au pays, ce sont surtout les attractions touristiques qui ont souffert. Dans le réseau des centres touristiques, le Parc de la Chute-Montmorency, l'Auberge Fort-Prével et le Village historique de Val-Jalbert ont surtout ressenti les contrecoups de cet été maussade et de la diminution importante du nombre de touristes hors Québec.

RÉSULTATS

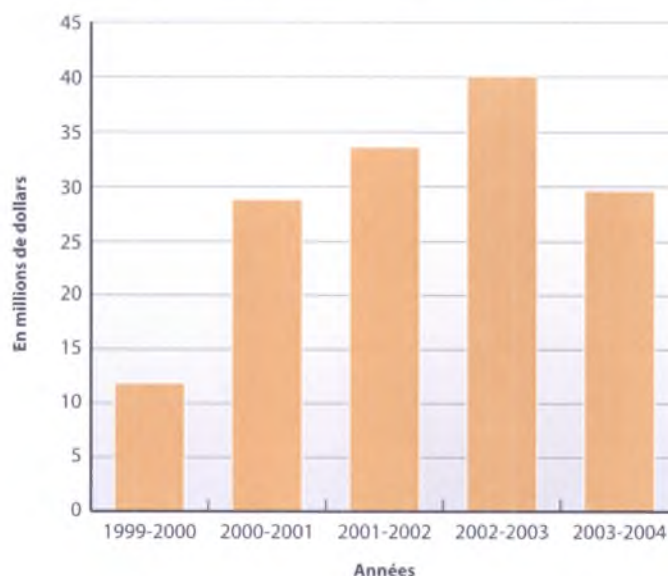
L'exercice financier 2003-2004 demeure positif malgré les nombreuses déconvenues qui ont pu affecter les secteurs touristique et récréatif au pays. En effet, la Société a maintenu une croissance raisonnable des revenus commerciaux atteignant 6 %, soit une augmentation de près de 4 millions de dollars. Par ailleurs, les honoraires de gestion ont diminué par rapport à l'an dernier et relativement au plan d'affaires des parcs. Les revenus totaux sont donc passés de 82 337 000 \$ en 2003 à 85 746 000 \$ en 2004. Cette croissance a été soutenue par des efforts de vente et de marketing dont les dépenses se sont accrues de 10 %, passant de 4 851 000 \$ à 5 341 000 \$. En ce qui concerne la main-d'œuvre, la dépense de salaires et d'avantages sociaux est passée de 40 817 000 \$ en 2003 à 43 857 000 \$ en 2004. Les dépenses d'entretien ont, quant à elles, augmenté de 7,5 %, ce qui

illustre la volonté de la Société de maintenir la qualité de ses infrastructures. Incluant l'inflation, les frais généraux et administratifs n'ont augmenté que de 1,1 % malgré la croissance du volume d'affaires. Compte tenu des investissements, la dépense d'amortissement a augmenté de 1 230 000 \$, passant de 3 698 000 \$ en 2003 à 4 928 000 \$ en 2004. Ainsi, avec les frais financiers et autres éléments et tenant compte de la diminution des honoraires de gestion, le résultat net reste positif, s'établissant à 233 000 \$, comparativement à 2 204 000 \$ en 2003.

BILAN

Le maintien des investissements à un niveau important de 30,7 millions de dollars induit un accroissement de l'actif de 13,5 %, pour atteindre 194 972 000 \$ à la fin de l'exercice financier. Au total, plus de 400 projets ont été réalisés. Les plus importants en termes d'investissements concernent des campings dans les parcs nationaux de Frontenac, de la Gaspésie, des Grands-Jardins, de la Jacques-Cartier et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, le nouveau centre d'interprétation du mont Albert et son exposition thématique, le pavillon Vauréal au parc national d'Anticosti, une piste cyclable au parc national de Plaisance et le pavillon central de la Station touristique Duchesnay. L'avoir de l'actionnaire s'est accru, à la mesure du profit réalisé, passant de 40 466 000 \$ à 40 699 000 \$.

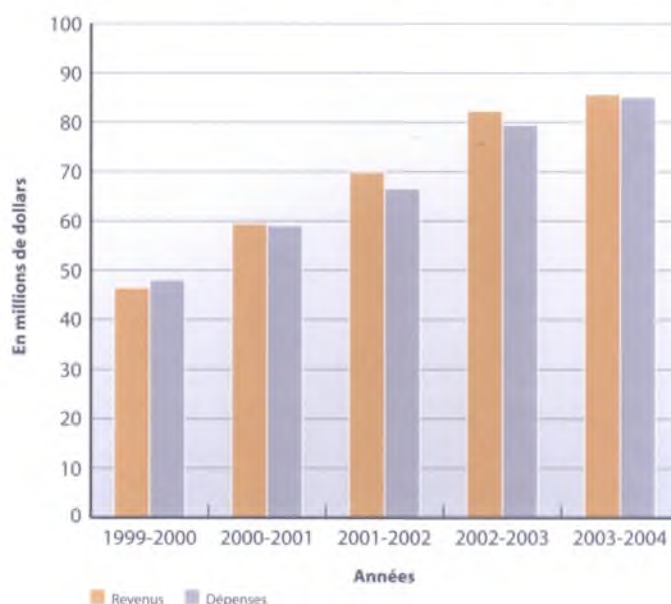
Évolution des investissements



PERSPECTIVE

Le défi de la prochaine année sera d'améliorer les résultats en accroissant les revenus et en conservant un contrôle efficace des dépenses. Pour ce faire, des partenariats avec le secteur privé pourraient améliorer l'offre des services disponibles et permettre, éventuellement, le partage des dépenses de mise en marché.

Évolution des revenus et des dépenses



Depuis la prise en charge des réserves fauniques en 1995, la Sépaq est devenue un formidable outil de gestion permettant au gouvernement de réduire considérablement ses coûts et de rentabiliser le réseau. Le transfert de la Station forestière Duchesnay a conduit au même résultat positif. Enfin, le niveau d'autofinancement du réseau des parcs nationaux a fait un prodigieux bond de 55,4 % en seulement cinq ans. Forte de l'expérience acquise et de l'expertise développée, la Société pourrait exercer d'autres mandats pour accroître l'efficacité de l'action gouvernementale.

Quoi qu'il en soit, la Sépaq va poursuivre son développement et assurer la pérennité des territoires et des ressources qui lui sont confiés, au bénéfice de la population et des régions. Elle devra continuer de faire connaître ses produits tout en scrutant attentivement les besoins de ses clientèles pour s'y adapter rapidement. Dans le contexte du commerce électronique, les demandes ont trait aux produits en ligne et au mode de réservation en libre-service. L'entreprise a su devancer cette tendance et se trouve à l'avant-garde en ce qui concerne la transaction en ligne au sein du gouvernement. Les clients sont nombreux à exprimer leur satisfaction et certains d'entre eux suggèrent même de nouveaux développements qui sont aussitôt pris en compte car la Société tient à maintenir sa position de tête dans le déploiement de services en ligne.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôles internes, conçus tous deux en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

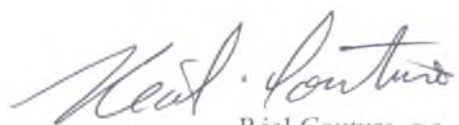
La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif à responsabilité limitée, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Yvan Bilodeau
Président-directeur général



Réal Couture, c.a.
Directeur administration et finances

Québec, le 28 avril 2004

Rapport des vérificateurs

Au Ministre des Finances,

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2004 et l'état des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, le 28 avril 2004

Résultats

Exercice terminé le 31 mars
(En milliers de dollars)

	2004	2003
REVENUS		
Pêche et villégiature	26 631 \$	24 273 \$
Chasse	14 062	13 262
Restauration, boutiques et dépanneurs	11 730	11 147
Autres activités de plein air	11 564	11 587
Concessions et divers	3 137	2 961
Honoraires de gestion (note 3)	18 622	19 107
	85 746	82 337
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	43 857	40 817
Entretien	13 563	12 611
Frais généraux et administratifs	11 681	11 555
Produits de revente	8 685	8 454
Frais de vente et marketing	5 341	4 851
Taxes foncières	2 085	1 193
	85 212	79 481
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTION	534	2 856
AMORTISSEMENT	(4 928)	(3 698)
SUBVENTIONS (note 3)	3 763	2 066
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	(631)	1 224
FRAIS FINANCIERS (note 4)	(809)	(355)
AUTRES ÉLÉMENTS (note 5)	555	240
RÉSULTATS DES ACTIVITÉS MAINTENUES ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 6)	(885)	1 109
	1 118	1 095
RÉSULTATS NETS	233 \$	2 204 \$

Déficit accumulé

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2004	2003
Solde au début	(31 121)\$	(33 325)\$
Résultats nets	233	2 204
Solde à la fin	(30 888)\$	(31 121)\$

Flux de trésorerie

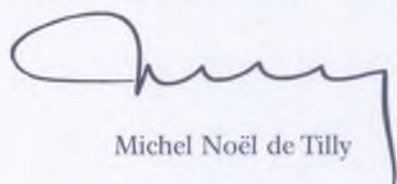
Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2004	2003
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats des activités maintenues	(885) \$	1 109 \$
Amortissement	4 928	3 698
Autres éléments (note 5)	(555)	(240)
Variation des postes à court terme	(145)	4 529
	3 343	9 096
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(30 709)	(40 740)
Produits de cessions d'actifs	784	564
Avance à la société affiliée	252	48
	(29 673)	(40 128)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations encaissées	3 452	5 833
Emprunts	23 200	5 800
Remboursement de la dette à long terme	(400)	(400)
Variation de l'emprunt bancaire	125	(1 164)
Émission de capital-actions	-	15 500
	26 377	25 569
ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(47)	(31)
VARIATION DE L'ENCAISSE	-	(5 494)
ENCAISSE AU DÉBUT	-	5 494
ENCAISSE À LA FIN	- \$	- \$

Bilan

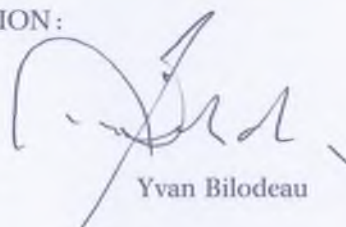
Au 31 mars (En milliers de dollars)		2004	2003
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Débiteurs		4 603 \$	3 257 \$
Subventions à recevoir		1 891	3 392
Stocks		2 472	2 182
Frais reportés au prochain exercice		2 209	1 735
		11 175	10 566
SUBVENTIONS À RECEVOIR À LONG TERME		15 020	11 660
PARTICIPATION ET AVANCE DANS LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE		537	790
IMMOBILISATIONS (note 7)		154 348	135 261
ACTIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 6)		13 892	13 545
		194 972 \$	171 822 \$
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Emprunt bancaire (note 8)		1 004 \$	879 \$
Créditeurs		17 637	19 418
Dépôts de clients		9 322	8 137
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)		400	400
		28 363	28 834
DETTE À LONG TERME (note 9)		45 000	22 200
SUBVENTIONS REPORTÉES		80 192	79 557
PASSIF RELATIF AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 6)		718	765
		154 273	131 356
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE			
CAPITAL-ACTIONS (note 10)		71 587	71 587
DÉFICIT ACCUMULÉ		(30 888)	(31 121)
		40 699	40 466
		194 972 \$	171 822 \$

ENGAGEMENTS (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:



Michel Noël de Tilly



Yvan Bilodeau

Notes complémentaires au 31 mars 2004

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJET

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

c) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphérique	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

Les territoires à vocation récréative ou touristique sont présentés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

d) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

e) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

f) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite au montant de 1 167 175 \$ (2003 – 1 090 965 \$) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre le coût des services courants.

3 - HONORAIRES DE GESTION ET SUBVENTIONS**Honoraires de gestion**

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et sont versés par la Société de la faune et des parcs du Québec pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation et à l'entretien du réseau des parcs nationaux.

Subventions

(En milliers de dollars)

	2004	2003
Subventions inscrites à l'état des résultats		
Gouvernement du Québec		
Fonds Jeunesse Québec	2 292	912
Ministère des Ressources naturelles de la faune et des parcs	200	575
Société de la faune et des parcs du Québec – Projet de mise en valeur des Chic-Chocs	815	262
Société de la faune et des parcs du Québec – Parcs nationaux de Plaisance et d'Anticosti	225	-
Société de la faune et des parcs du Québec – Subventions pour travaux majeurs	231	317
	3 763 \$	2 066 \$
Subventions aux immobilisations	5 491 \$	18 462 \$

4 - FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 809 000 \$ (2003, 355 000 \$) comprennent des intérêts de 802 000 \$ (2003, 352 000 \$) sur la dette à long terme et des intérêts de 7 000 \$ (2003, 3 000 \$) sur l'emprunt bancaire.

5 - AUTRES ÉLÉMENTS

(En milliers de dollars)

	2004	2003
Gain sur disposition d'actifs	556 \$	522 \$
Quote-part dans les résultats de la société affiliée	(1)	27
Provision pour réduction de valeur d'un territoire à vocation récréative ou touristique	-	(309)
	555 \$	240 \$

6 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 12 mai 1994, le gouvernement a annoncé la privatisation du Parc du Mont-Sainte-Anne et a réalisé, au cours de l'exercice suivant, la cession des actifs. Dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, la Société a inscrit une perte à la suite de cette décision pour pourvoir aux frais de la transaction, à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des montants à recevoir découlant de la transaction et les passifs comprennent des crédateurs et frais courus.

La rubrique « Activités abandonnées » à l'état des résultats représente le virement de l'escompte d'actualisation.

7 - IMMOBILISATIONS

(En milliers de dollars)

	2004			2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 433 \$	- \$	2 433 \$	2 432 \$
Bâtiments et infrastructures	169 575	28 307	141 268	124 150
Téléphérique	1 126	581	545	604
Matériel roulant	8 934	4 122	4 812	1 946
Mobilier, équipements, améliorations locatives	17 277	12 112	5 165	5 842
Territoires à vocation récréative ou touristique	125	-	125	287
	199 470 \$	45 122 \$	154 348 \$	135 261 \$

8 – EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire d'un montant total autorisé de 1 500 000 \$, portant intérêt au taux de 4 %, est renouvelable en octobre 2004.

9 - DETTE À LONG TERME

(En milliers de dollars)

	2004	2003
Emprunts à long terme d'un montant autorisé de 66 000 000 \$ remboursable selon un amortissement maximal de 17 ans sur le capital original, plus les intérêts aux taux variant de 2,34 % à 2,54 %, renouvelable entre avril 2004 et mars 2005, échéant en 2019	44 000 \$	20 800 \$
Emprunt au gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels au montant de 200 000 \$, échéant en 2008	1 400	1 800
	45 400	22 600
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	400	400
	45 000 \$	22 200 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

(En milliers de dollars)

2005	-	400 \$
2006	-	400 \$
2007	-	400 \$
2008	-	200 \$

10 - CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)

	2004	2003
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862 \$	26 862 \$
447 250 actions payées comptant	44 725 \$	44 725 \$
	71 587 \$	71 587 \$

11 - ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 8 228 488 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)

2005	-	3 419 \$
2006	-	2 200 \$
2007	-	632 \$
2008	-	479 \$
2009		406 \$

De plus, au 31 mars 2003, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 4 580 000 \$.

12- INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des débiteurs, des stocks, des frais reportés, des créditeurs, des dépôts clients et des emprunts bancaires indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La valeur comptable des subventions à recevoir se rapproche de leur juste valeur.

La valeur de la dette à long terme, y compris celle relative aux activités abandonnées, correspond à leur juste valeur compte tenu que les taux d'intérêts fluctuent selon les taux du marché. La valeur comptable des actifs relatifs aux activités abandonnées ainsi que les créditeurs et frais courus afférents sont jugés comparables à leur juste valeur.

13- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2003 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2004.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

CHAPITRE I OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société.

CHAPITRE II PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2. Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, édicté par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998, et le présent code.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

6. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

7. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit au secrétaire de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où un administrateur a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Société. L'intérêt peut être pécuniaire ou moral. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant.

Ces dispositions s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur.

L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question liée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

Toute dénonciation ou déclaration faite en vertu du présent article est traitée de façon confidentielle.

8. L'administrateur ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

9. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

10. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

11. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

12. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

13. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

14. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

15. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

16. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre

opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs visés au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

17. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

CHAPITRE III ACTIVITÉS POLITIQUES

18. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

19. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.

20. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

21. Le président-directeur général qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 20 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

22. Le président-directeur général dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur.

CHAPITRE IV RÉMUNÉRATION

23. Le président-directeur général n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération fixée par le gouvernement. Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que pourrait déterminer le gouvernement. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

24. L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

25. L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
26. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
27. Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
28. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur n'est pas visé par les articles 25 à 27.
29. Pour l'application des articles 25 à 27, «secteur public» s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 concernant le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 25 et 26 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V PROCESSUS DISCIPLINAIRE

30. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui est en cause.
- Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

31. L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
32. L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
33. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.
34. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
35. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.
36. Le présent code entrera en vigueur le 16 novembre 1999.

Rappel Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-11.01)

12. Un membre du conseil d'administration, autre que le président de la Société, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président de la Société et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.
- Le président et les employés de la Société ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

CODE CIVIL DU QUÉBEC

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

TRAITEMENT DU PERSONNEL DE DIRECTION

Conformément à l'article 37 de la Loi sur l'administration publique, la Sépaq rend public l'échelle de traitement de son personnel de direction constituant le premier niveau suivant celui des administrateurs nommés par le gouvernement :

Vice-président
96 326 \$ - 125 155 \$

Coordonnées

des établissements de la Sépaq

SECTEUR FAUNIQUE

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directeur : M. Guy Parent
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : (418) 256-3806
Télécopieur : (418) 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directeur : M. Robert Proulx
264, route 167, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone : (418) 748-7748
Télécopieur : (418) 748-7749
Courriel : assinica@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : M. Bermans Drouin
116, Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : (418) 797-5214
Télécopieur : (418) 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : M. Sylvain Boucher
700, boul. Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : (418) 528-6868
Télécopieur : (418) 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue

Directeur : M. Serge Martel
40, Place Hammond, case postale 1330, bur. 102
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8
Téléphone : (819) 736-7431
Télécopieur : (819) 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Outaouais

Directeur : M. Norbert Potvin
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone : (819) 438-2017
Télécopieur : (819) 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : M. Dave Boulet
830, des Pins Rouges, case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : (819) 265-2098
Télécopieur : (819) 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserve faunique de Matane

Directeur : M. Mario Morais
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : (418) 562-3700
Télécopieur : (418) 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Dunière

Directeur : M. Mario Morais
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : (418) 562-3700
Télécopieur : (418) 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice : M^{me} Christine Lefebvre
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : (819) 454-2011
Télécopieur : (819) 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : M. Jean Bourque
24, boul. des Îles, bur. 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9
Téléphone : (418) 766-2524
Télécopieur : (418) 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directrice : M^{me} Thérèse Horth
8, route 132, case postale 38
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : (418) 396-2232
Télécopieur : (418) 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur : M. Michel Coulombe
229, rue du Lac Vert, Case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : (418) 323-2021
Télécopieur : (418) 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur : M. André Doyer
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone : (418) 735-2226
Télécopieur : (418) 735-2250
Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur : M. Pierre Bédard
2951, route 125 Nord, case postale 1060
Saint-Donat (Québec) J0T 2C0
Téléphone : (819) 424-3026
Télécopieur : (819) 424-3594
Courriel : rougematawin@sepaq.com

SECTEUR FAUNIQUE (SUITE)**Réserve faunique du Saint-Maurice**

Directeur : M. Charles Côté
3773, route 155
Matawin (Québec) G0X 2C0
Téléphone : (819) 646-5680
Télécopieur : (819) 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com

Sépaq Anticosti

Directeur : M. Michel Fournier
801, chemin Saint-Louis, bur. 125
Québec (Québec) G1S 1C1
Téléphone : (418) 686-6313
Région d'Anticosti (418) 535-0231
Télécopieur : (418) 682-9944
Courriel : anticosti@sepaq.com

SECTEUR TOURISTIQUE**Auberge Fort-Prével**

Directeur : M. Réjean Beaulieu, p.i.
2053, boul. Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : (418) 368-2281
Télécopieur : (418) 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

Camping de la Baie-de-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : (418) 782-2640
Télécopieur : (418) 782-5102
Courriel : perce@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directrice : M^{me} Chantal Paré
575, rue Montplaisir
Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2B 7T5
Téléphone : (819) 477-1360
Télécopieur : (819) 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Responsable : M^{me} Anne-Marie Vin
9000, route de Kénogami, case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : (418) 344-1142
Télécopieur : (418) 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : M. Maurice Riopel
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : (819) 428-5015
Télécopieur : (819) 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directeur : M. Jean Laurin
2490, avenue Royale
Beauport (Québec) G1C 1S1
Téléphone : (418) 663-3330
Télécopieur : (418) 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

Société affiliée**Sépaq-Val-Jalbert, s.e.n.c.**

Directeur : M. André Turgeon
Route 169, case postale 307
Chambord (Québec) G0W 1G0
Téléphone : (418) 275-3132
Télécopieur : (418) 275-5875
Courriel : valjalbert@sepaq.com

Station touristique Duchesnay

Directeur : M. André Roy
143, route Duchesnay
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G0A 3M0
Téléphone : (418) 875-2122
Télécopieur : (418) 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS**Parc national d'Aigüebelle**

Directrice : M^{me} France Simard
1702, rang Hudon
Mont-Brun (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : (819) 637-2480
Télécopieur : (819) 637-7106
Courriel : parc.aigüebelle@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : M. Michel Fournier
Case postale 179
Port-Menier
Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : (418) 535-0231
Télécopieur : (418) 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national du Bic

Directeur : M. Hervé Holmes
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : (418) 736-5035
Télécopieur : (418) 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur : M. Éric Lessard
599, chemin des Roy
Lambton (Québec) G0M 1H0
Téléphone : (418) 486-2300
Télécopieur : (418) 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur : M. François Boulanger
900, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E3
Téléphone : (418) 763-3181
Télécopieur : (418) 763-5435
Courriel : parc.gaspesie@sepaq.com

Gîte du Mont-Albert

Responsable des opérations : M. David Dubreuil
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : (418) 763-2288
Télécopieur : (418) 763-7803
Courriel : montalbert@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS (SUITE)**Parc national des Grands-Jardins**

Directeur : M. Marc Deschamps
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Directeur : M. Marc Deschamps
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : (418) 782-2240
Télécopieur : (418) 782-2241
Courriel : parc.bonaventure@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : (450) 928-5089
Télécopieur : (450) 670-2747
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directrice : M^{me} Nancy Bolduc
700, boul. Lebourgneuf, bureau 12
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : (418) 528-8787
Télécopieur : (418) 528-8781
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur : M. Rémi Plourde
231, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : (418) 794-2475
Télécopieur : (418) 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directeur : M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : (819) 888-2941
Télécopieur : (819) 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directeur : M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : (819) 843-4545
Télécopieur : (819) 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : M. Serge Perreault
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : (450) 653-7544
Télécopieur : (450) 653-0509
Courriel : parc-st-bruno@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directeur : M. Martin Soucy
Chemin Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : (819) 688-2336
Télécopieur : (819) 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur : M. François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : (418) 674-1200
Télécopieur : (418) 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directeur : M. Richard Rozon
2020, chemin Oka, case postale 447
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : (450) 479-1338
Télécopieur : (450) 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
2432, chemin de la Petite Presqu'île, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : (819) 427-5350
Télécopieur : (819) 427-5905
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : M. François Guillot
825, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone : (418) 347-5371
Télécopieur : (418) 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc national du Saguenay

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : (418) 272-1509
Télécopieur : (418) 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : (418) 272-1509
Télécopieur : (418) 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directeur : M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : (450) 843-4545
Télécopieur : (450) 868-1259
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com

Siège social
Société des établissements
de plein air du Québec (Sépaq)

801, chemin Saint-Louis, bur. 180
Québec (Québec) G1S 1C1
Téléphone : (418) 686-4875
Télécopieur : (418) 686-6160

Service des ventes et réservations

Renseignements : 1 800 665-6527
Télécopieur : (418) 528-6025
Site Internet : www.sepaq.com
Courriel : inforeservation@sepaq.com

Bureau des ventes de Montréal

Centre Infotouriste de Montréal
1001, rue du Square Dorchester
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone : (514) 873-9899
Télécopieur : (514) 873-9907

1 800 665 - 6527
www.sepaq.com

Politique concernant l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7.5 de la Loi sur l'administration financière, la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services et d'autres dispositions législatives, la Société des établissements de plein air du Québec a adopté une politique concernant l'octroi des contrats. Cette politique est publique et peut être obtenue en en faisant la demande à la secrétaire et directrice des services juridiques.

Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Sépaq adhère au programme ÉcoGeste d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Ce document est imprimé sur du papier recyclé fabriqué au Québec, contenant 30 % de fibres postconsommation et 70 % de fibres vierges sans chlore élémentaire.



Photo : Jean-Sébastien Perron - Sépaq

Parc national des Îles-de-Boucherville

www.sepaq.com